

**MAIRIE D'AIGNAN**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du jeudi 26 février 2015 à 19 heures.**

L'an deux mille quinze, le jeudi 26 février à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'Aignan

**Etaient présents** : MM LAGARDE, AURENSAN, NAVARRE, BARNADAS, GARCIA, PAYROS, DARBAS, DUBOURDIEU, LETELLIER, GARROS, MMES PESQUIDOUX et SARNIGUET. M. CHANUT arrive à 19h13

**Etait absent et excusé** : M. LABADIE ayant donné procuration à M. BARATAULT

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2014.

Monsieur Grégory GARCIA est nommé secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

Chemin du Perdijat : déclassement partie de voirie  
Exonération de la taxe sur les spectacles  
Questions diverses

**CHEMIN DU PERDIGAT : DECLASSEMENT PARTIE DE VOIRIE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le souhait des Ets Pierre Fabre Médicament Production d'acquérir une partie du chemin du Perdijat enclavée dans leurs parcelles. Il explique qu'une délibération doit être prise afin de déclasser cette partie de voie publique en voie privée. De chemin communal, elle passera à chemin rural.

Accord à l'unanimité.

**EXONERATION DE LA TAXE SUR LES SPECTACLES**

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'article 44 de la loi n° 89-936 du 29 décembre 1989 portant loi de Finances rectificative pour 1989 qui modifie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990 le régime d'exonération totale de l'impôt sur les spectacles en faveur des réunions sportives.

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu d'exonérer pour l'année 2016 l'ensemble des compétitions sportives passibles de cet impôt organisées pendant l'année sur le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord.

## QUESTIONS DIVERSES

### ➤ **Courrier reçu de Mme Fabre**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal un courrier reçu de Mme Fabre dans lequel elle aborde des sujets comme la sirène, les bornes pour déjections canines, l'église de Fromentas et ses félicitations adressées au personnel municipal et à l'association des commerçants pour la décoration du village. Monsieur le Maire donne ensuite lecture de la réponse qui lui a été transmise.

Michel Chanut arrive à 19H 13.

### ➤ **Conciliateur de justice**

Monsieur le Maire informe de la nomination par le Tribunal de Grande Instance d'Auch de M. Christian PAILLARES aux fonctions de conciliateur de justice sur les cantons de Cazaubon, Riscle, Plaisance du Gers et Aignan à compter du 26 janvier 2015. M. PAILLARES assurera une permanence à la mairie d'Aignan chaque second mercredi du mois de 14 h à 16 h à partir de ce mois de mars.

### ➤ **Composition du bureau pour les élections départementales**

Monsieur le Maire distribue à chacun un tableau de composition du bureau pour les élections départementales des 22 et 29 mars prochain. Si une plage horaire ne convient pas à quelqu'un, il lui est possible d'en changer après en avoir informé le secrétariat de mairie.

### ➤ **Communauté de Communes Armagnac Adour**

M. CHANUT ne comprend pas l'embauche d'un agent technique par la CCAA alors qu'à d'autres niveaux, on parle de manque de financement.

M. BARNADAS reproche à la communauté de communes la méthode de facturation mise en place au niveau des repas et garderie des enfants et la manière dont il a été répondu aux parents en affichant une position définitive ne laissant plus de place à la discussion.

M. LETELLIER soutient l'embauche d'un agent pour aider M. PERE qui est seul au niveau de la voirie et risque de craquer sous peu. Ce nouvel agent, s'il effectue correctement son travail, pourrait soulager M. PERE et permettre, selon M. LETELLIER, de faire du « gain » par les suivis des travaux.

M. LETELLIER attire l'attention sur la grande détérioration des routes et souhaiterait qu'il y soit remédié rapidement.

➤ **Indemnité pour le lotissement**

Mme SARNIGUET souhaite savoir si la commune a reçu l'indemnité du lotissement. M. le Maire lui répond par la négative.

➤ **Comité de jumelage**

Mme SARNIGUET explique que le comité de jumelage prépare un dossier complet sur Aignan en vue d'un éventuel jumelage avec TAFALLA, ville espagnole de Navarre, ± 20000 habitants, au sud de Pampelune. A la remarque de M. le Maire sur la différence de taille, Mme SARNIGUET indique qu'il n'y a pas de communes plus petites. Ce dossier terminé sera soumis au CM pour suite à donner.

M. BARNADAS demande ce qu'il en est de l'arbre proposé par la ville de Willburgstetten lors du dernier séjour de nos amis allemands à Aignan. Mme SARNIGUET pense qu'il ne faut plus espérer.

➤ **Lotissement Guilhemblanc - agence immobilière**

M. GARROS pense qu'il faudrait peut-être faire appel à d'autres agences immobilières pour la vente des lots du lotissement. M. LAGARDE, qui a déjà été sollicité par Monsieur DARBAS, est du même avis. Il a pris contact avec M. POSTIGO de Square Habitat et doit le relancer. Le délai de semi-exclusivité étant passé, il verra avec M. POSTIGO l'éventualité de modifier le contrat actuel en contrat libre. Chaque membre du conseil peut, de son côté, contacter une autre agence immobilière. Le but étant de les recevoir à la mairie et de comparer les différentes offres.

➤ **Articles dans le bulletin municipal**

M. GARROS demande à M. le Maire si son point de vue au sujet du bulletin municipal a changé quant à l'attribution de 40 % des pages à l'opposition. M. le Maire confirme que son point de vue n'a pas changé et rappelle que le rôle principal de ce bulletin est d'informer la population. Il indique à l'assemblée que M. GARROS a refusé de travailler à l'élaboration des articles lors de la dernière réunion de la commission communication.

### ➤ **Liste électorale**

M. GARROS souhaite savoir comment sont revues les listes électorales et qui sont les membres de cette commission. M. le Maire informe que Mmes Denise THORIGNAC et Aline DARTIGOEYTE en sont les membres choisis par Mme la Sous Préfète.

M. le Maire explique qu'un courrier informant de la radiation de la liste électorale est envoyé aux personnes qui ont quitté la commune d'Aignan. Ces dernières peuvent contester la décision en indiquant les raisons qui permettraient de maintenir leur inscription à Aignan.

### ➤ **Mise aux normes du cabinet médical**

M. GARROS explique qu'«on» lui a fait remonter la nécessité de mettre aux normes le cabinet médical. M. le Maire demande que le « on » signale à la mairie les mises aux normes auxquelles le « on » pense. S'agit-il de l'accessibilité ? Attendons la réponse de « on ».

### ➤ **Marché de Noël 2014**

M. GARROS explique que lors du précédent marché de Noël, l'accessibilité à la salle depuis le parvis était impossible, les plots n'ayant pas été enlevés. La présidente n'ayant trouvé personne, elle a téléphoné à M. Patrick SARNIGUET qui s'est rendu sur place. M. GARROS souhaite que les élus montrent leur reconnaissance face au bon comportement et à la preuve du bon caractère de M. SARNIGUET dans ce cas précis, que le temps qu'il y a passé soit reconnu et qu'il en soit récompensé. Il rappelle la sanction dont il a fait l'objet au niveau de la prime accordée au personnel pour l'année 2014. M. GARROS dit qu'il ne critique pas mais qu'il observe. M. BARNADAS fait remarquer que les utilisateurs de la salle peuvent demander la clé permettant d'enlever les plots. Aucune demande n'avait été faite par la présidente en ce qui concerne le retrait de ces plots. C'est la raison pour laquelle ils étaient restés en place.

### ➤ **Ralentisseur de vitesse**

M. DARBAS demande où en est la demande en ce qui concerne la mise en place de ralentisseur de vitesse. M. le Maire explique que le Service Local d'Aménagement (SLA) a été sollicité par courrier mais il avait besoin des données issues de la première installation du radar pédagogique. Ces données n'ayant pu être exploitées, le radar pédagogique a été à nouveau mis en place. Dès que les données auront été analysées, M. le Maire sollicitera à nouveau le SLA pour qu'il fasse des propositions en s'appuyant sur le nombre de véhicules enregistrés et d'infractions constatées.

➤ **Borne déjections canines**

M. DUBOURDIEU souhaite que ce point soit mis à l'ordre du jour du prochain CM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et trente minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 2 mars 2015 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 27 février 2015

Le Maire,  
Philippe BARATAULT